

Dynamique économique et écologie du quotidien : le réemploi des emballages au service d'un mandat gagnant

Obligations, options et guichets de financement pour accélérer le réemploi, le vrac et la réduction du jetable dans votre commune, cette page est un point d'information pour vos équipes et vous.

Secteurs concernés

Restauration collective et portage à domicile

Évènementiel

Restaurants et vente à emporter

Offre vrac : commerces et marchés

Financement

L'Ademe et les éco-organismes ont l'obligation de soutenir le développement du réemploi. Ceci passe notamment par l'accompagnement des projets des collectivités locales qui y contribuent

CITEO CITEOPRO
EMBALLAGES PROFESSIONNELS

Léko

Chiffre

36%

En France, les emballages représentent plus d'un tiers des déchets municipaux : c'est à dire l'ensemble des déchets dont l'élimination relève de la compétence des communes (source Eurostat 2010 - 2021).

Les obligations des villes

- Depuis le 1er janvier 2022, obligation d'utiliser des contenants réemployables pour le portage de repas à domicile
- Depuis le 1er janvier 2022, l'État n'achète plus de plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail et dans les évènements qu'il organise
- Depuis le 1er janvier 2025, les services de restauration collective ayant de la vente à emporter proposent de servir les consommateurs dans un contenant réutilisable. Depuis le 1er janvier 2025, les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffage et de service en plastique sont interdits dans les services de pédiatrie, d'obstétrique et de maternité, ainsi que les services de protection maternelle et infantile

Les obligations des commerces au sein des villes :

- Les commerces doivent accepter les contenants apportés par les consommateurs depuis 2021 et informer ces derniers sur ce droit. La loi AGEC encourage les consommateurs à apporter leurs propres contenants dans les commerces, à condition que ceux-ci soient propres et adaptés à la nature du produit acheté.
- Depuis 2021, tous les commerces qui proposent des boissons à emporter doivent afficher le prix réduit pratiqué lorsque le consommateur apporte son contenant réemployable.
- Les établissements de restauration doivent, depuis le 1er janvier 2023, servir les repas et boissons consommés sur place dans de la vaisselle réutilisable (gobelets, couvercles, assiettes, récipients, couverts). La restauration rapide est concernée, mais également les cafétérias ou restaurants de musées, d'enceintes sportives, d'universités ou encore d'entreprises ou d'administrations.

10 propositions à ajouter à votre programme pour développer le réemploi des emballages dans votre ville :

Vos publics :

- agents de la ville
- citoyens
- commerçants

1

Soutenir et encourager l'installation de commerces vrac et réemploi dans les centres ville.

Public :

Coût pour la collectivité :

2

Promouvoir et/ou financer des systèmes d'emballages réemployables à l'échelle de la ville pour la vente à emporter (pour les commerçants, restaurateurs ou lors d'événements sportifs et culturels) et les soutenir par la mise à disposition d'espaces pour les équipements de collecte, la coordination des acteurs et la structuration de boucles de proximité. (voir l'exemple de Valbonne en page 3).

Public :

Coût pour la collectivité : de à

3

Sensibiliser les commerces sur leur obligation d'accepter les contenants réemployables apportés par leurs clients. Les accompagner dans la communication autour de cette démarche

Public :

Coût pour la collectivité :

4

Former les collaborateurs de la ville au vrac et au réemploi des emballages.

Public :

Coût pour la collectivité :

5

Appliquer la hiérarchie des 3R (1 Réduire, 2 Réemployer, 3 Recycler) dans la communication de la ville sur la réduction des déchets.

Public :

Coût pour la collectivité :

6

Sensibiliser les enfants de l'élémentaire aux gestes du vrac et du réemploi et accompagner les équipes enseignantes et pédagogiques dans l'éducation de ces enjeux.

Public :

Coût pour la collectivité :



7

Identifier, référencer et promouvoir dans les publications municipales, les commerces de la commune pratiquant la vente en vrac et le réemploi des emballages.

Public :

Coût pour la collectivité :

8

Agir sur l'emballage professionnel au sein des services de la ville en priorisant dans la commande publique les fournisseurs et prestataires qui proposent des emballages réemployables (boîtes de transport, etc.)

Public :

Coût pour la collectivité :

9

Agir sur la restauration collective (école, repas à domicile, ...) en priorisant les fournisseurs et prestataires qui proposent des solutions réemployables ou vrac (bac gastro, vaisselle, ...)

Public :

Coût pour la collectivité :

10

Adopter l'achat en gros conditionnements pour re-remplir les contenants d'utilisation quotidienne des différents services de la ville notamment pour les produits d'entretien et d'hygiène (voir l'exemple de Versailles en page 3)

Public :

Coût pour la collectivité :

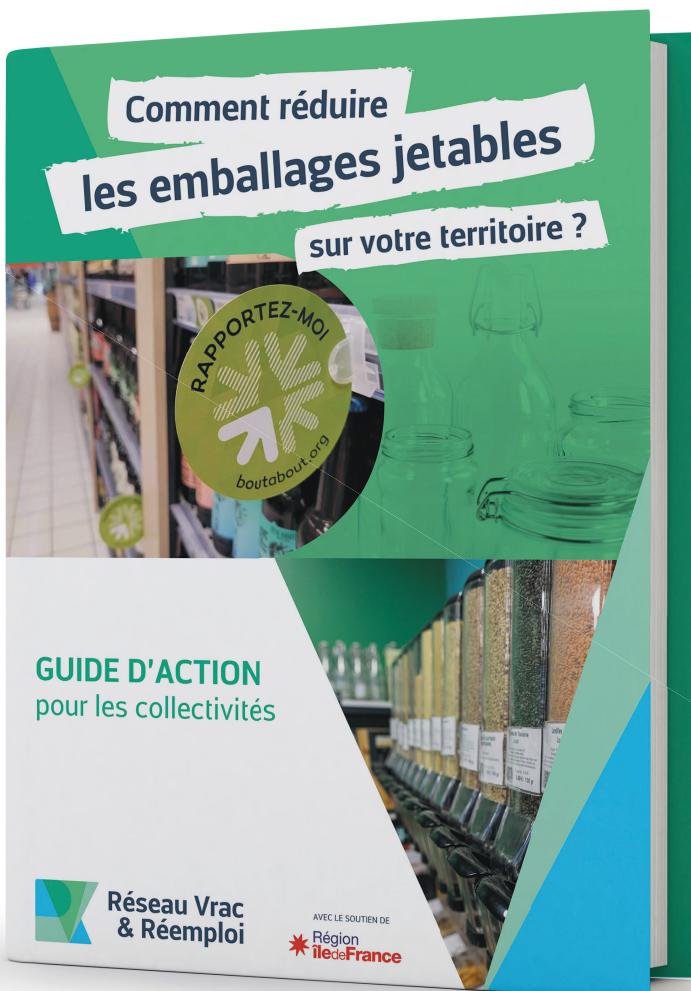
2 exemples de passage à l'action portés par des villes de France

- Versailles (78) favorise l'achat en gros conditionnements pour re-remplir les contenants d'utilisation quotidienne dans les services techniques.

Dans la commune des Yvelines, les services techniques de la ville ont mis en place avec le magasin de vrac day by day local, un approvisionnement en gros contenants pour leurs produits de droguerie. Les crèches et écoles maternelles utilisent désormais des poudres blanchissantes pour le linge, des copeaux de savon de Marseille, du bicarbonate de soude et du savon noir concentré. Ces produits sont livrés en grands conditionnements réutilisables, des sacs de 8 à 10 kg pour les poudres et des bidons de 5 litres pour le savon noir, complétés de bidons d'1 litre et des seaux de 2 kg vides, utilisés pour le re-remplissage et l'usage quotidien. L'initiative, lancée par une directrice de crèche avant d'être étendue à l'ensemble des structures municipales, montre qu'acheter en gros conditionnement et recharger les contenants existants est une démarche simple, économique et facilement reproductible dans vos communes.

- Valbonne (06) a soutenu la mise en place d'un système d'emballages réemployables consignés pour la vente à emporter chez les commerçants, les restaurateurs ou lors des événements sportifs et culturels.

Cette commune de la région PACA accompagne l'association locale Vaïeven depuis 2023 pour développer l'initiative de réemploi En Boîte Le Plat. L'objectif est de réduire les déchets d'emballages de la restauration à emporter grâce à un réseau de boîtes en verre mutualisées et consignées, et de faire évoluer les habitudes de consommation. La démarche regroupe aujourd'hui une vingtaine de commerces et de restaurants dans le territoire de Valbonne, elle mobilise depuis peu un premier site de restauration collective d'entreprise et intervient au cours d'une dizaine d'événements locaux à l'année (mise à disposition de contenants en verre et sensibilisation). Elle a permis d'éviter 61500 déchets d'emballages grâce à un parc de 4600 contenants en verre en circulation et de sensibiliser 850 personnes grâce à une vingtaine d'actions de sensibilisation. En complément, 2 emplois locaux ont été créés au sein de l'association pour assurer la coordination du projet. L'implication de la municipalité a été déterminante pour permettre le bon lancement du projet et s'est traduite par un soutien à l'amorçage et la mise à disposition gratuite d'un local. Le projet En Boîte Le Plat est actuellement déployé dans 10 territoires, en connexion forte et systématique avec les collectivités locales, et vise un maillage national à l'horizon 2028.



Guides d'accompagnement, ressources documentaires et outils de sensibilisation

RVR a publié en 2024 un guide à destination des collectivités recensant par grandes thématiques des initiatives concrètes et leurs retours d'expériences. Ce guide présente une série d'idées et d'exemples d'actions à mener en fonction des contraintes et des enjeux des territoires (commande publique, restauration collective et commerciale, développement ou soutien de projet réemploi sur le territoire et sensibilisation des citoyens).

Un autre guide dédié aux solutions de réemploi en restauration collective est en cours d'élaboration et sera disponible en fin d'année 2025.

Dans le cadre de son programme Ambassadeurs Publics Vrac et Réemploi, l'association donne également accès à des ressources pour les EPCI en quête de connaissances : newsletters, webinars thématiques, visites terrain...

L'association déploie également un volet de sensibilisation des citoyens porté par la marque "Vrac et Réemploi, juste l'essentiel" et une campagne annuelle d'ampleur ouverte à tous, le Mois du Vrac et du Réemploi.



**Vous souhaitez en savoir plus
ou être accompagnés dans vos initiatives,
contactez l'équipe de Réseau Vrac et Réemploi.**



contact@reseauvrac.org



reseauvracetreemploi.org



[Réseau Vrac et Réemploi](#)

Réseau Vrac et Réemploi (RVR) est l'unique réseau des entreprises du réemploi des emballages et de la vente en vrac. L'association participe à construire un cadre légal favorable, à former et à informer les professionnels pour accompagner le changement, créer du lien entre tous les acteurs et ainsi ancrer le réemploi des emballages dans les habitudes du plus grand nombre.

